

Retrait des recommandés



Désormais, les courriers recommandés qui n'ont pas pu être distribués lors du passage du facteur peuvent être retirés le jour même à la plateforme de préparation et de distribution du courrier d'Eragny située au Parc Arobase, 75 avenue du Gros Chêne. Cette information est signalée sur tous les avis de passage (avec un sticker apposé).

Toutefois, comme indiqué sur les deux faces de l'avis de passage, il est possible de demander le jour même avant minuit, sur le site de La Poste dans la rubrique "Nouvelle livraison" ou en appelant pour :

- une nouvelle livraison à son domicile à la date de son choix dans un délai de 6 jours ouvrés
- une nouvelle livraison dans le bureau de poste de proximité de son choix

Ce changement de lieu permet de proposer aux Eragniens :

- le retrait du recommandé le jour-même
- l'accès à un espace clients qui offre une large amplitude

NB : la zone village n'est pas concernée par ce changement.

Infos pratiques

Horaire d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h

Liens utiles

[Nouvelle livraison d'un recommandé](#)